

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 21 février 2011 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. MAGELLA DUCHESNE

Assiste également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

42.02.11

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à Autres sujets : A) Motion de félicitations.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 FÉVRIER 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 février 2011.

43.02.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 février 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 14 FÉVRIER 2011

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 14 février 2011.

1 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 14 février 2011 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Jean-Yves Deschênes, organisateur du Tour du Lac Promutuel, reçue le 7 février 2011. Le Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-St-Jean prépare actuellement le 25^e Tour du lac à vélo pour le Burkina Faso et l'Équateur. Il nous invite à participer à cet événement qui se tiendra les 12, 13 et 14 août prochain.

- Une copie conforme d'une lettre de Lise Simard de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, adressée à Mme Mélodie Thériault, commandant des cadets Saint-Bruno, reçue le 11 février 2011. Cette correspondance a pour but de nous informer que l'école primaire de Saint-Bruno ne pourra plus offrir de locaux au Corps de cadet dû à l'augmentation de la clientèle scolaire.

Suite à cette correspondance, nous demanderons une rencontre avec les intervenants dans les prochains jours afin d'étudier toutes les avenues possibles dans ce dossier et ce, à la satisfaction de chacun.

- Une lettre de Suzie Sergerie, directrice adjointe au CPE Les trois petits pas, reçue le 11 février 2011. Celle-ci nous fait part de la décision du conseil d'administration de nous appuyer dans nos démarches pour obtenir des places supplémentaires en garderie.

02.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que nous supporterons le CPE dans leurs démarches selon notre disponibilité.

- Une lettre de Michel Lavoie, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean, reçue le 15 février 2011. Il invite notre organisation à s'inscrire au Défi Climat 2011.

46.02.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement de s'inscrire au Défi Climat 2011 mais qu'aucune action ne sera prise en ce sens.

- Une lettre de Christian Therrien, directeur au Ministère des Transports du Québec, reçue le 15 février 2011. Ce dernier nous invite à adhérer à la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie*.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE
DU 7 FÉVRIER 2011 AU 18 FÉVRIER 2011**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU
CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	32
		192.90
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	63
		543.21

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	462
		031.49
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	-----

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 février 2011 au 18 février 2011, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 8594 à 8600; 8602; 8604 à 8617; 8686 à 8699; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je , soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 21^{ième} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2011

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

**7.- AUTORISATION POUR ACQUÉRIR UN IMMEUBLE : P-43,
RANG SUD, LABARRE. RE: RÉGLEMENT 310-09**

CONSIDÉRANT QUE nous avons un projet commun d'alimentation en eau potable actuellement en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit où sera situé le puits est défini et que nous avons toutes les autorisations requises pour procéder à son acquisition de gré à gré ou par expropriation.

48.02.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement d'entreprendre les démarches afin d'acquérir de gré à gré ou par expropriation un immeuble situé sur des parties du lot 43 du rang Sud Chemin Kénogami du canton de Labarre dans le dossier de notre projet commun d'alimentation en eau potable.

Il est en outre résolu de mandater Guy Desbiens, évaluateur, ainsi que Me Patrice Gobeil, avocat, pour entreprendre les démarches nécessaires afin de finaliser ce dossier, et d'autoriser Réjean Bouchard, maire, et Gilles Boudreault, directeur général, à signer les documents relatifs à ce dossier.

**8.- ADOPTION DU RÈGLEMENT 323-11 VISANT À ABROGER
LE RÈGLEMENT 286-07**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LAC ST-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO

Règlement numéro 323-11

**visant à abroger le règlement no 286-07 décrétant un emprunt qui
devait financer l'achat d'un camion-incendie**

**Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 286-07 décrétant un
emprunt qui devait financer l'achat d'un camion incendie autopompe
pour le service des incendies d'un montant de 300 000 \$ amorti sur une
période de vingt (20) ans.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno désire abroger le
règlement 286-07 décrétant un emprunt qui devait
financer l'achat d'un camion incendie autopompe
pour le service des incendies d'un montant de 300
000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition prévu pour un tel équipement
était de l'ordre de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un avis de présentation du présent règlement a été
donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue
le 7 février 2011.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu le
règlement;

CONSIDÉRANT QU' une dispense de lecture a été présentée lors de l'avis
de motion donné à la séance du Conseil tenue le 7
février 2011;

POUR CES MOTIFS,

49.02.11 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M.
Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'adopter le présent règlement
portant le numéro 323-11 lequel décrète et statue ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète l'abrogation d'un emprunt de 300 000 \$ prévu pour
financer le coût d'acquisition prévu pour un tel équipement qui était de l'ordre
de 300 000 \$ dans son règlement 286-07.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

9.- **DEMANDE D'AUTORISATION DU CONSEIL DE
FABRIQUE. RE: P-11B ET P-11G, RANG IV, CANTON
LABARRE**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Saint-Bruno désire céder une partie de sa propriété située en zone agricole permanente d'une superficie de 14 550.5 mètres carrés à la Municipalité de Saint-Bruno, soit une partie du lot 11B, rang IV, Canton Labarre;

CONSIDÉRANT que la Muniipalité de Saint-Bruno échangerait cette parcelle contre une autre d'environ 11 225 mètres carrés.

50.02.11 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'appuyer la demande de la Fabrique de Saint-Bruno auprès de la CPTAQ.

10. **COMPTE-RENDU DES COMITÉS**

A) TRAVAUX PUBLICS

Des félicitations sont adressées aux employés des travaux publics concernant l'entretien et le déneigement dans les rues de la municipalité ainsi que lors de la course à pied organisée par le Club d'Athlétique Jeannois.

B) LOISIRS

M. Jean-Claude Bhérer donne un bref compte rendu du tournoi Bantam qui s'est tenu à l'aréna Samuel-Gagnon du 1^{er} au 13 février dernier.

51.02.11 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de féliciter les organisateurs du Tournoi Optimiste Bantam de Saint-Bruno pour l'excellence du travail accompli. Encore cette année, vous pouvez dire "mission accomplie". Votre dynamisme et votre engagement auprès des jeunes sont autant de qualités qui donnent à votre tournoi une notoriété provinciale.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. Berthold Tremblay fait mention des différentes difficultés d'arrimage de la réglementation de la Régie incendie avec celle de la Sûreté du Québec.

D) URBANISME

Aucun rapport.

E) DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Aucun rapport.

F) COMITÉ DE LIAISON

M. Marc-Antoine Fortin donne un bref compte rendu de la journée d'informations qui s'est tenue à Hébertville-Station la semaine dernière avec les intervenants du comité et ceux de la Régie des matières résiduelles.

11.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Motion de félicitations

52.02.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs de la 21^e édition de la course La Brunoise qui s'est tenue à Saint-Bruno en fin de semaine dernière, soit le samedi 19 février. Le Club d'athlétisme Jeannois d'Alma n'a pas ménagé les efforts pour faire de cet événement une autre belle réussite de par sa participation et son organisation.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

53.02.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 21:05 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES
BOUDREAU